

CONCOURS ou EXAMEN

donnant accès à l'emploi de :

Technicien principal de 2^{ème} classe

à titre interne (1)

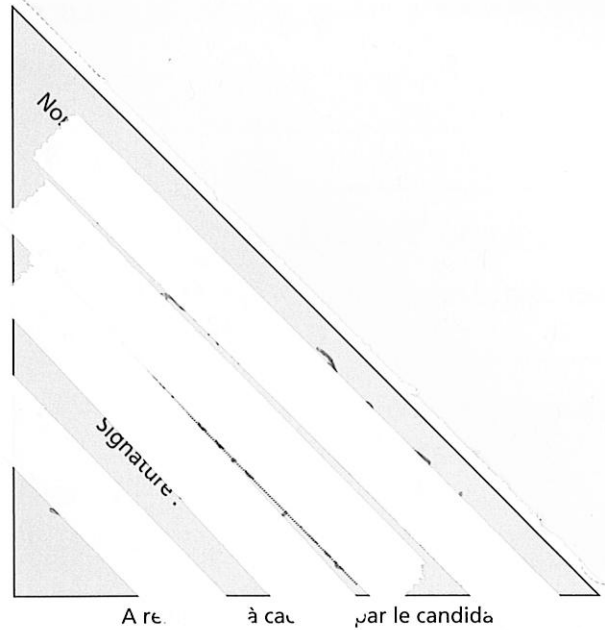
à titre externe (1)

au titre du troisième concours (1)

Spécialité Métiers du spectacle

Épreuve de Rapport avec propositions

Date de l'épreuve 14/04/2016



Colonne réservée
à l'Administration

Numéro de correction

395

Numéro d'anonymat

Note attribuée
(réservé au jury)

14,00

Visa du jury ou de la
Commission de Surveillance

Collectivité de TECHNIVILLE le 14/04/2016

Rapport technique avec propositions à l'attention du Directeur général des services

Objet: Organisation d'une manifestation son et lumière

Les communes ont une réelle volonté de mettre en valeur leur patrimoine : leur activité touristique et économique en dépendent. La mise en place d'animations dans les collectivités est source de dynamisme et permet de créer un échange avec les citoyens.

L'organisation d'événements demande la plus grande attention.

Dans un premier temps, il est nécessaire d'établir les différentes conditions qui s'imposent à un tel projet, d'un point de vue matériel, humain, financier et sécuritaire.

Dans un deuxième temps, nous étudierons la mise en oeuvre d'un spectacle son et lumière près des vignobles de TECHNIVILLE.

I - Des conditions d'organisation spécifiques pour les spectacles son et lumière

La mise en place d'une animation occasionnelle au sein d'une commune nécessite la prise en compte de divers paramètres, tant bien technique, humain et financier.

A - Définir ce qu'est un Etablissement Recevant du Public (ERP)

Du moment où une commune souhaite recevoir du public dans un lieu donné, il s'agit de se préoccuper du type et de la catégorie de l'ERP souhaités. En effet, les conditions de sécurité seront à adapter selon le choix de la collectivité.

Une attraction dans un lieu, de manière exceptionnelle va signifier l'utilisation de type CTS (Chapiteaux, tentes et Structures) voir PA (établissement recevant du public de plein air).

Des impératifs s'imposent alors : être doté d'un registre de sécurité, utiliser un matériel homologué, poser les déclarations nécessaires en préfecture, faire les demandes d'autorisations...

La responsabilité de la commune est engagée.

En tant qu'organisateur il se doit également de vérifier les risques de nuisances sonores ainsi que tout problème lié à la circulation des personnes.

Il s'agit donc de faire appel à un service d'ordre pour maintenir la sécurité du public.

B - Les différents acteurs d'une manifestation

Le personnel communal n'est pas unique acteur dans l'organisation de manifestation. Exposants, associations : les citoyens sont au coeur d'un tel événement.

Il est possible sous différentes formes de faire appel à eux pour rendre un service public. Ils deviennent alors des bénévoles.

Ces personnes peuvent être très utiles pour tenir une buvette ou bien une caisse. Leur participation peut également être financière.

L'implication des citoyens pour un projet de conservation, restauration ou valorisation du patrimoine peut être récompensé via des subventions (région, commune).

La préfecture est un acteur à ne pas négliger, car c'est elle qui vérifie que le projet soit monté en toute conformité.

Enfin, il est possible de faire appel à des artistes pour animer l'événement.

C - Financement du projet

La commune peut faire appel à des sponsors ou penser au mécénat afin de financer le spectacle. Il existe un réel avantage fiscal à cette solution.

Une autre possibilité pour minimiser les coûts est la capacité pour la commune de travailler en régie. Cela simplifie les procédures.

Des solutions sont à adapter à la commune de TECHNEVILLE.

II. Mise en oeuvre d'un spectacle son et lumière près des vignobles de TECHNEVILLE.

La commune de TECHNEVILLE a l'ambition de recevoir plus de 2500 personnes sur son territoire lors d'une manifestation sur la thématique de la vigne et du vin. Il va donc falloir étudier en amont la faisabilité du projet et mettre en oeuvre tous les éléments nécessaires au bon déroulement de l'événement.

A. Établir un diagnostic technique, humain, financier et réglementaire.

Dans un premier temps, il va être nécessaire d'étudier à quel endroit exactement la manifestation pourra avoir lieu sur le site emblématique (proche des vignobles).

Il s'agira de recenser les différents équipements techniques à notre disposition sur la commune en terme de son, lumière, matériel sanitaire, sécurité...

Puis il s'agira de définir quels seront les services communaux impactés par le projet. Nous établirons également un listing des différents participants, des bénévoles, des associations.

Un service d'ordre devra également être mis en place.

Nous pourrons alors faire une première estimation financière en tenant compte des diverses subventions pouvant être accordées à la collectivité.

Une fois le projet défini il faudra bien penser à faire les demandes d'autorisations nécessaires (ex: buvette et service d'alcool) et poser toutes les déclarations en lien avec la manifestation en préfecture.

La proximité des vignobles nécessitera également une autorisation.

En cas de bénévolat se procurer impérativement une assurance multi-risque.

B. Création d'un comité de pilotage.

La mise en place d'un spectacle son et lumière d'une telle envergure va nécessiter de travailler en mode projet. Il s'agira de créer un groupe de travail regroupant les élus concernés (notamment la culture), les différents partenaires, les représentants des associations, les techniciens des services concernés et enfin des personnes mandatées pour veiller à la sécurité des biens et des personnes.

Cette étape permettra de définir les rôles de chacun, de préciser la date et les horaires d'ouvertures.

Il faudra également définir le tarif d'entrée.

La sécurité devra être le point fort des discussions. Il serait donc important de mettre en oeuvre un plan où seraient stipulés: les zones de fléchage, les zones sanitaires, les flux et sens de circulation du public, les emplacements des caisses et buvettes.

Enfin, il serait fortement conseillé de travailler en partenariat avec le service communication de la commune afin d'établir un plan de communication du projet (flyers, tracts, publication dans le journal de la commune).

En effet, l'impacte de cette manifestation dépend en grande partie de la capacité à faire venir le public et à lui donner envie. En ce sens, la collectivité se veut moteur de l'activité touristique et économique sur son territoire.

Pour conclure, l'organisation d'événements, et particulièrement de types occasionnels, nécessite une étude approfondie en amont. Diverses autorisations à délivrer ou à obtenir sont impératives. La sécurité du public est une priorité. Il s'agit alors de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour assurer le bon déroulement de la manifestation. L'implication du citoyen dans les projets mettant en valeur le patrimoine permet ainsi de créer une certaine dynamique. Un service d'intérêt général peut être rendu pour tous et par tous.